

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Le mariage pour tous (2^e partie)

- Politique -

Date de mise en ligne : lundi 13 mai 2013

Démocratie & Socialisme

Nous publions ici la deuxième partie d'un article de Jean-Jacques-Chavigné (voir Lettre de D&S de la semaine dernière). Les parties 4 et 5 ont été écrites en collaboration avec notre camarade Virginie Houadec.

[Lire la première partie de l'article.](#)

4- L'Église catholique avance masquée

L'Église catholique est contre le mariage homosexuel. C'est son droit, à deux nuances près cependant.

Tout d'abord, l'Église catholique n'est pas une institution démocratique. Les évêques, les cardinaux ne sont pas élus par les catholiques mais nommés par le pape. 45 % des catholiques pratiquants affirmaient dans un sondage de juillet 2012, rappelé par deux co-directeurs de « Témoignage Chrétien » [1], être favorables au mariage homosexuel. Pourquoi leur point de vue n'a-t-il jamais été pris en compte, par exemple, dans les déclarations du cardinal André Vingt-Trois, président de la Conférence des évêques de France jusqu'au 17 avril 2013 ? La hiérarchie catholique, ensuite, ne se contente pas d'affirmer « voilà ce que sont nos valeurs » mais avance masquée derrière de soi-disant « lois naturelles ». Elle n'emploie jamais, dans ce débat, les termes « foi », « pêché » ou « interdit divin » et présente son action comme une défense de la « société » et des « lois naturelles ».

La « nature » et la « société » sont parfois bien utiles pour justifier des situations d'inégalités particulièrement inacceptables.

" Les « lois naturelles » selon l'Église catholique

La hiérarchie catholique mène le débat en se camouflant derrière ce qu'elle appelle des « lois naturelles » et en entretenant l'ambiguïté entre ces « lois naturelles » et les « lois de la nature », mises en évidence par les sciences naturelles.

Elle agit de la même manière avec les sciences sociales. Toute l'anthropologie sociale insiste sur l'extrême variabilité des modèles d'organisation de la parenté. Ce n'est pas le problème de la hiérarchie catholique qui n'hésite pas à subordonner l'oeuvre scientifique de Claude Lévi-Strauss ou d'Alain Testart à ce que l'Église nomme l' « anthropologie biblique », c'est-à-dire les récits, les mythes bibliques.

" Les trois principes non négociables de Benoît XVI

Dans un discours prononcé en 2006 [2], devant le PPE (la droite européenne), Benoît XVI énonçait trois « principes non négociables », devant lesquels la démocratie ne pouvait que s'incliner : d'abord « *la protection de la vie à toutes ses étapes, du premier moment de sa conception jusqu'à sa mort naturelle* » ; ensuite « *la reconnaissance et la promotion de la structure naturelle de la famille* » ; enfin « *la protection des droits des parents d'éduquer leurs enfants* ».

Il précisait que ces principes ne sont pas « *des vérités de la foi* » mais « *ils sont inscrits dans la nature humaine elle-même et ils sont donc communs à toute l'humanité* ».

En France où l'UMP et l'UDI acceptent le droit à l'IVG, quelles formations politiques peuvent se reconnaître dans ces trois « principes non négociables », hormis le Front National et le Parti Chrétien-démocrate de Christine Boutin ?

" **Le mariage a été « de tout temps, l'union d'un homme et d'une femme » ?**

C'est ce qu'affirme l'« anthropologie biblique », selon la hiérarchie catholique, en se référant aux deux versions de la création de l'homme et de la femme figurant dans la Bible [3]. L'existence de ces deux versions s'avère fort utile à l'Église catholique. Elle peut, ainsi, mettre l'accent sur une relative égalité de l'homme et de la femme ou sur la dépendance de la femme à l'égard de l'homme, selon ce qui l'arrange.

Présenter ces mythes bibliques comme une « loi naturelle » n'a strictement aucune valeur scientifique.

Aujourd'hui, la polygynie [4] (droit d'un homme à posséder plusieurs femmes) existe au Moyen-Orient et en Afrique.

Les descendants de Charles Martel et de Pépin le Bref, Charlemagne lui-même, avaient plusieurs épouses (pas seulement des concubines, mais aussi des épouses). Il en allait de même pour Abraham et tous les patriarches bibliques, mais la hiérarchie catholique puise dans la Bible selon ses besoins.

Nous touchons là une sorte de « structure de pensée » de la hiérarchie catholique, comme de la droite, qu'il est sans doute possible de condenser dans ce court dialogue :

- ▶ Le mariage d'un homme et d'une femme c'est bien parce que c'est naturel !
- ▶ Ce n'est pas naturel puisque l'anthropologie, l'histoire, la simple observation du monde contemporain nous indique que la polygynie a existé et existe encore.
- ▶ Et vous trouvez ça bien !

" **L'Église catholique et le genre**

Il est intéressant de repérer que l'Église utilise la même méthode dans sa lutte contre le concept de genre. Récemment la polémique alimentée par les catholiques conservateurs contre les manuels scolaires de Sciences et Vie de la Terre en a fourni encore un exemple.

Cela fait presque vingt ans que le concept de genre obsède l'Église. En 1994, la conférence du Caire s'attaque à « *l'assignation sociale des femmes aux fonctions de reproductrice et de mère* ». Cela passe par la lutte contre les mariages et les maternités précoces, la maîtrise de la fécondité par les femmes elles-mêmes. C'est à la conférence de Pékin que le terme de genre est défini comme un système d'assignation à des rôles socialement prédéfinis entre les hommes et les femmes.

Aux yeux du Vatican c'est la famille qui est remise en question, il faut donc répondre aux scientifiques par des arguments à vernis « scientifiques ». À partir de 2001 on voit paraître des textes qui affirment que le concept de genre est « *une mise en question radicale de la famille et de toute sa signification sociale au service de la société* » [5] et un déni de la vocation maternelle des femmes : « *[Le genre] est conçu comme seul produit de la culture et peut, de ce fait, apparaître et disparaître au gré des sociétés, voire des individus. Certains affirment, par exemple, que l'amour maternel n'est pas inscrit dans la nature de la femme mais que ce sentiment est né dans un contexte culturel donné, et qu'il peut disparaître ou être détruit si la culture change. On est en fait en présence d'une nouvelle*

révolution culturelle. » écrit, par exemple, Jutta Burggraf [6].

" Le PACS

En 1999, les évêques de France avaient qualifié la loi sur le PACS de « *loi inutile et dangereuse* ». Aujourd'hui, ils déclarent qu'« *il appartient au pouvoir politique d'entendre la demande d'un certain nombre de personnes homosexuelles de bénéficier d'une cadre juridique pour inscrire une relation affective dans le temps* ». Encore un effort !

" La Sainte Famille

Le philosophe Michel Serres considère [7] que, pour l'Église catholique, « *Le mariage gay est réglé depuis 2000 ans* » puisque son modèle familial est celui de la « Sainte Famille ». Examinons la Sainte famille propose-t-il : « *Le père n'est pas le père : Joseph n'est pas le père de Jésus. Le fils n'est pas le fils : Jésus est le fils de Dieu, pas de Joseph. Joseph, lui n'a jamais fait l'amour avec sa femme. Quant à la mère, elle est bien la mère mais elle est vierge* ».

Il précise « *L'Église donc, depuis l'Évangile selon Saint-Luc, pose comme modèle de la famille une structure élémentaire fondée sur l'adoption : il ne s'agit plus d'enfanter mais de choisir* ».

Il termine son court article en conseillant « *à toute la hiérarchie catholique de relire l'Évangile selon Saint Luc. Ou de se convertir* ».

" Une institution qui pratique ouvertement la discrimination

Pour l'Église catholique, l'homme est fait pour la femme est réciproquement mais en dehors de l'Église, puisque le sacerdoce est interdit aux femmes et que les prêtres n'ont pas le droit de se marier.

L'Église catholique n'est sans doute pas la seule institution, en France, à pratiquer la discrimination à l'égard des homosexuel-le-s. Les résultats de l'enquête commandée par le Paris Foot Gay, par exemple, sont édifiants : sur 363 sportifs interrogés (dont 121 professionnels), 41 % des joueurs interrogés déclarent avoir des « *pensées hostiles envers les homosexuels* ». Ce chiffre monte à 50 % dans les centres de formation [8].

L'Église catholique, cependant, est la seule institution qui ose revendiquer la mise en place d'une politique de discrimination à l'encontre des homosexuels. Ils ne peuvent plus, notamment, accéder à la prêtrise. Cette discrimination résulte sans doute, en partie, des nombreux scandales pédophiles, qui gênent quelque peu l'Église catholique aux entourures, mais sa véritable explication est ailleurs, comme le souligne le sociologue Éric Fassin [9] « *La logique est claire : si les hétérosexuels sont appelés au mariage, et les homosexuels à l'abstinence, parmi les Catholiques fervents, ce sont les seconds qui se destinent davantage au sacerdoce. C'est pourquoi l'Église accueille beaucoup d'homosexuels, à tel point qu'elle doit aujourd'hui les exclure* ».

L'enjeu est explicitement politique dans l'Instruction [10] de la Congrégation pour l'éducation catholique publiée le 4 novembre 2005. Selon cette instruction, il n'est plus possible d'admettre au Séminaire « *ceux qui pratiquent l'homosexualité (...) ou soutiennent la culture gay* ».

5- L'anthropologie contre le mariage pour tous ?

C'est ce que prétend Henri Guaino, l'ancien conseiller politique de Nicolas Sarkozy, dans sa longue lettre ouverte à François Hollande [11], publiée en janvier 2013.

Il revendique, tout d'abord, l'appui de l'anthropologue Françoise Héritier. Il cite longuement son livre « *Masculin/féminin, la pensée de la différence* » [12].

Françoise Héritier juge, quant à elle, que le projet de loi du gouvernement est « *utile et nécessaire* » et qu'« *il constitue un premier pas* » [13]. Elle affirme « *Il y a un ancrage naturel - nous sommes des êtres vivants et des animaux - mais il n'y a pas de norme naturelle* ». Elle ajoute « *Le mariage est une construction, il n'est pas naturel* ». Elle souligne « *le propre de l'espèce humaine, c'est d'innover* ».

Henri Guaino invoque, ensuite, Claude Lévi-Strauss mais les trois conférences données par Claude Lévi-Strauss au Japon en 1986 [14] démentent cruellement ses prétentions. Claude Lévi-Strauss déclarait alors « *Nous constatons ainsi que le conflit qui nous embarrasse tellement entre la procréation biologique et la paternité sociale n'existe pas dans les sociétés qu'étudient les anthropologues. Elles donnent sans hésiter la primauté au social...* ».

Claude Lévi-Strauss prenait grand soin de préciser le rôle de l'anthropologue : « *L'anthropologue ne propose pas à ses contemporains d'adopter les idées et les coutumes de telle ou telle population exotique. Notre contribution est beaucoup plus modeste (...) l'anthropologue révèle que ce nous considérons comme « naturel », fondé sur l'ordre des choses, se réduit à des contraintes et à des attitudes mentales propres à notre culture. Elle nous aide donc à comprendre comment et pourquoi d'autres sociétés peuvent tenir pour simples et allant de soi des usages qui, à nous, paraissent inconcevables ou même scandaleux* ».

Il est toujours intéressant de changer de regard et de voir ce qui se passe au-delà de notre monde occidental. Il existe des peuples pour qui le mariage hétérosexuel n'est pas plus ou moins « naturel » que le mariage homosexuel. La possibilité d'unions homosexuelles entre femmes dans les sociétés d'Afrique de l'Est, telles que les Nuer du Soudan, existaient jusque dans les années 1950 [15]. L'une d'entre elles est considérée comme le mari et père des enfants qui seront engendrés par un serviteur. Il existe également chez les indiens d'Amérique du nord des exemples de relations homosexuelles, reconnues institutionnellement. En ce qui concerne la filiation, chez les Na ou Moso de Chine il est socialement valorisé d'avoir de nombreux amants. Les hommes et les femmes ne vivent pas en couple. On peut comparer le rôle des oncles de la mère à celui de père.

Tous les anthropologues ne partagent sans doute pas les vues de Claude Lévi-Strauss ou de Françoise Héritier mais Maurice Godelier qui n'est pas exactement de la même école, a signé, comme François Héritier, le « manifeste » du Nouvel Observateur [16] en faveur du mariage homosexuel.

Henri Guaino se trouva donc fort dépourvu en matière de soutien de ces anthropologues dont il attendait tant.

6- La psychanalyse contre le mariage pour tous ?

" Les psychanalystes sont partagés

Henri Guaino l'est beaucoup moins. C'est avec véhémence qu'il interpelle François Hollande : « *Avez-vous lu Freud, avez-vous lu Jung, Monsieur le Président ? Vous devriez.* »

Dans sa « *Lettre ouverte à Monsieur Guaino sur les mariages* » [17], le psychanalyste Jacques-Alain Miller lui retourne aimablement la question « *Cependant, vous-même, Monsieur Guaino, avez-vous Freud, avez-vous Lacan ?* ». Henri Guaino s'inquiète de tous ces enfants qui ne rencontreront « *jamais l'image de l'étreinte par laquelle un homme et une femme donne la vie* ». Soucieux de cette frayeur, Jacques-Alain Miller s'emploie à le rassurer « *Observer papa besognant maman avait, selon Freud des effets traumatiques sur l'enfant, c'est désormais la condition de la santé mentale. Vous vous inquiétez vous-même du sort des enfants de couples homosexuels (...). N'ayez crainte, Monsieur Guaino, le porno est partout, et ces enfants ne seront pas longtemps sevrés du spectacle de la bête à deux dos* ».

Si Elisabeth Roudinesco, Marcel Rufo ou Antoinette Fouque disent « oui » au mariage homosexuel, d'autres psychanalystes, tels Monette Vacquin, Christian Flavigny ou Jean-Pierre Winter se prononcent fermement contre ce mariage.

Dans son livre « *Transmettre (ou pas)* » [18] Jean-Pierre Winter défend l'idée que les parents de même sexe, forts des droits que leur donneront le mariage, laisseront croire à leurs enfants qu'ils sont issus d'un couple de même sexe biologique. Cette dissimulation ne pourra que creuser une faille dans la transmission parents-enfants et empêcher l'enfant de « *prendre lourdement conscience du fait qu'il a un père et une mère, quels qu'ils soient* », entraînant les effets les plus négatifs sur l'évolution psychologique de cet enfant. Pour lui, l'amour entre deux personnes du même sexe n'est donc pas suffisant pour autoriser ce qu'il nomme l'homoparenté.

Jean-Pierre Winter, se réfère à sa pratique analytique et il n'est pas question de mettre en doute sa bonne foi. On ne peut qu'être surpris, cependant, d'une affirmation qui vient contredire tout ce que nous connaissons ou vivons.

" Lacan : une aubaine pour la droite ?

N'est-ce pas lui qui aurait proclamé l'indépassable « Nom du Père », ce père dont le mariage homosexuel, ô folie, nierait l'existence et même la fonction symbolique ?

Cette euphorie aurait dû être de courte durée si la droite prenait un tant soit peu au sérieux les affirmations qu'elle assène avec tant de morgue. En janvier 2013, de nombreux psychanalystes lacaniens [19] dénonçaient « *l'utilisation publique et insistante faite du savoir psychanalytique aux fins de cautionner certaines des thèses opposées au projet de loi dit du « mariage pour tous »* ».

Ces psychanalystes remettaient en perspective ce « Nom du Père » et indiquaient combien les positions de Jacques Lacan avaient évolué au cours des dix dernières années de sa vie et combien sa pratique l'avait amené à relativiser cette notion et à, finalement, la réduire à un simple symptôme. Ils précisait : « *Si Jacques Lacan a donné à la structure oedipienne la forme d'une « métaphore paternelle » mettant en jeu le « Nom du Père », le « Désir de la mère » et le phallus, cette formalisation ne l'a conduit d'aucune façon à en faire un invariant anthropologique. Ses avancées, l'ont amené, tout au contraire, à pluraliser la fonction du Nom du Père, puis à la relativiser et enfin à l'assimiler à un « sinthome » (écriture ancienne du mot « symptôme »)* ».

L'« Institut Lacan », pour sa part, publiait un recueil de trente quatre articles signés par des psychanalystes « *Du mariage et des psychanalystes* » [20], s'inscrivant en faux contre cette prétention à récupérer l'oeuvre de Jacques Lacan pour une mauvaise cause.

[1] Jean-Pierre Mignard et Bernard Stephan « Un mariage pour tous, une église pour tous » - Le Monde - 08/01/2013

[2] Discours de Benoît XVI, le 30 mars 2006, devant les congressistes du Parti Populaire Européen.

[3] « La Bible Ancien Testament I » Bibliothèque de la Pléiade - NRF - 1956
1re version : « Il les créa mâle et femelle ». Genèse I, 27. Page 5.
2e version : « Iahvé Elohim bâtit en femme la côte qu'il avait prise de l'homme ». Genèse II, 22. Page 8

[4] Plutôt que le terme habituellement utilisé de « polygamie » qui signifie au sens littéral « plusieurs mariages »

[5] Jutta Burggraf, « "Genre" ("Gender") », in *Conseil Pontifical pour la Famille, Lexique des termes ambigus et controversés sur la famille, la vie et les questions éthiques*, ed. Téqui, 2005, p. 575.

[6] Ibid.

[7] *La Dépêche du Midi* - 24/10/2012.

[8] Sport.fr - football.fr/football/ligue-1. 30 avril 2013.

[9] Éric Fassin « Vingt-Trois, v'là l'Eglise ! »- 15 août 2012 - *Médiapart*.

[10] Congrégation pour l'éducation catholique - « Instruction pour l'éducation catholique sur les critères de discernement vocationnel au sujet des personnes présentant des tendances homosexuelles en vue de l'admission au séminaire et aux Ordres sacrés » - 4 novembre 2005.

[11] Henri Guaino « MARIAGE - Monsieur le Président, donnez la parole aux Français » - Les éditions de l'Union - Janvier 2013.

[12] Françoise Héritier - « *Masculin/féminin, la pensée de la différence* ». Éditions Odile Jacob - 2012.

[13] Françoise Héritier : la famille hétérosexuée est tout autant une construction sociale que la famille homosexuée - *Nouvel Observateur* 25/11/2012.

[14] Claude Lévi-Strauss « *L'anthropologie face aux problèmes du monde moderne* » Éditions du Seuil - Avril 2011.

[15] Voir à ce propos le compte rendu d'entretien avec Françoise Héritier. Projet collectif 2005 - Sciences Po - Mariage homosexuel et homoparentalité.

[16] « Manifeste : au mariage pour tous, nous disons oui » - *Nouvel Obs* - 08/01/2013

[17] *Le Point.fr* - 29/01/2013.

[18] Jean-Pierre Winter « Transmettre (ou pas) » - Albin Michel 2012.

[19] *Le Point.fr* - 14/01/2013

[20] « Du mariage et des psychanalystes » - Institut Lacan - La Règle du jeu - Navarin/Le champ freudien. 2013.